



Commune de Vérines

## ARRÊTÉ N°2026-07-AG

### portant délégation de fonction au conseiller délégué aux Finances

**Le Maire de Vérines,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2122-19 et L2122-23,

**Vu** la délibération DCM-2026-03/11 du conseil municipal en date du 21 Mars 2026, fixant à 5 le nombre des adjoints au maire, et nommant 2 conseillers délégués,

**Vu** la délibération DCM-2026-03/15 du conseil municipal en date du 21 Mars 2026 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire aux termes de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales un certain nombre de ses compétences,

**Considérant** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à Monsieur BRISOU Florent, Conseiller délégué à compter du 22 mars 2026,

#### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :**

À compter du 22 Mars 2026, Monsieur BRISOU Florent est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour remplir les fonctions suivantes :

**- Finances**

- Préparation des budgets et CFU
- Suivi de l'exécution budgétaire

**Article 2 :**

Monsieur BRISOU Florent assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence.

**Article 3 :**

La directrice générale des services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet de Charente-Maritime.

Fait à Vérines, le 21 Mars 2026

Le Maire  
Line MÉODE

